RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00194
Numéro SIREN : 830 354 445
Nom ou dénomination : TIMOUS

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2021 sous le numéro de dépôt 3108

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TIMOUS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Pralong 42260 SAINT GERMAIN LAVAL — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 3 0 3 5 4 4 4 5 0 0 0 2 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2020

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I) — AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * — AB		AC	
		Frais de développement * — CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires — AF		AG	
		Fonds commercial (1) — AH			
		Autres immobilisations incorporelles — AJ			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles — AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains — AN		AO	
		Constructions — AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels — AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles — AT	34 799	AU 6 824	27 974
		Immobilisations en cours — AV		AW	
		Avances et acomptes — AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence — CS		CT	
		Autres participations — CU	1 581 540	CV	1 581 540
		Créances rattachées à des participations — BB		BC	
		Autres titres immobilisés — BD		BE	
		Prêts — BF		BG	
		Autres immobilisations financières* — BH		BI	
		TOTAL (II) — BJ	1 616 339	BK 6 824	1 609 514
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements — BL		BM	
		En cours de production de biens — BN		BO	
		En cours de production de services — BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis — BR		BS	
		Marchandises — BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes — BV	200	BW	200
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* — BX		BY	
		Autres créances (3) — BZ	75 316	CA	75 316
		Capital souscrit et appelé, non versé — CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) — CD		CE	
		Disponibilités — CF	112 905	CG	112 905
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)* — CH	359	CI	359
		TOTAL (III) — CJ	188 780	CK	188 780
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) — CW			
		Primes de remboursement des obligations (V) — CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI) — CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) — CO	1 805 119	1A 6 824	1 798 295

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 _2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TIMOUS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 225 075)	DA	225 075
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	7 402
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	159 417
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	188 691
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	8 394
	TOTAL (I)	DL	588 979
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 145 020
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 906
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 007
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 380
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 209 315
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 798 295

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	179 616
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TIMOUS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	105 600	FH		FI	105 600	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	105 600	FK		FL	105 600	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 758	
	Autres produits (1) (11)					FQ	750	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	111 108	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 305	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 638	
	Salaires et traitements*					FY	40 856	
	Charges sociales (10)					FZ	15 233	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	6 988	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	36	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	77 058	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	34 049	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	179 928	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 001	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	180 929	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 227	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	15 227	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	165 702	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	199 752	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 .2021

Désignation de l'entreprise SAS TIMOUS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	19 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	16 636
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2 260
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	18 896
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	603
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	11 665
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	311 537
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	122 846
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	188 691

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 001
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 758
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	16 636	
Amortissements dérogatoires	2 260	
Produits des cessions d'éléments d'actif		19 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TIMOUS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 798 295 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 188 691 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

SOUSCRIPTION A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

La société TIMOUS a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale YANAEL à hauteur de 231K€ par compensation de créances le 30/09/2020.

La valeur des titres YANAEL au bilan de la société TIMOUS est ainsi passée de 1 349 582€ à 1 580 590€.

INTEGRATION FISCALE

Il est fait application du régime d'intégration fiscale des groupes de société en application des articles 233 A et suivants du CGI depuis le 01/01/2018, composé des
sociétés suivantes:
-Société mère: SAS TIMOUS
- Société fille: SAS YANAEL
- Société fille: SCI TLS

Ce régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés rend donc la SAS TIMOUS redevable de la totalité de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe. L'impôt respectif de chacune des sociétés a bien été comptabilisé chez chacune d'elle en fonction de ses propres résultats fiscaux, soit 48 886€, y compris réductions d'impôts, pour la SAS YANAEL, et 3 891€ pour la SAS TIMOUS. Aucun impôt n'est comptabilisé sur la société TLS qui constate un déficit fiscal de 1 975€.

Le montant total de l'impôt sur les sociétés à payer au titre du groupe est de 60 551€, soit une charge globale d'intégration fiscale de 7 774€ pour la société mère.

Autres éléments significatifs

PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES DE L'EVENEMENT COVID-19:

Conformément aux recommandations et observations relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, produites par l'ANC le 24/07/2020, vous trouverez ci-dessous les impacts sur la présentation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2020.

Les éléments suivants n'ont pas fait l'objet d'ajustements :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

L'évènement COVID-19 n'a eu aucun impact sur la présentation des comptes annuels clos au 31/12/2020.

INTEGRATION FISCALE

A compter du 01/01/2021 la société YANAEL ne fait plus partie du groupe d'intégration fiscale dont la société TIMOUS est

Faits caractéristiques

la société mère.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	22 193	34 799	22 193	34 799
Immobilisations corporelles	22 193	34 799	22 193	34 799
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	1 350 532	231 008		1 581 540
Immobilisations financières	1 350 532	231 008		1 581 540
ACTIF IMMOBILISE	**1 372 725**	**265 807**	**22 193**	**1 616 339**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		34 799	231 008	265 807
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**34 799**	**231 008**	**265 807**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		22 193		22 193
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**22 193**		**22 193**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS YANAEL 42260 ST GERMAIN LAVAL	271 008	394 159	99,96	185 413
SCI TLS 42510 NERVIEUX	1 000	-3 850	95,00	-1 975
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 581 540	1 581 540	73 336		179 928
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	5 392	6 989	5 556	6 825
Immobilisations corporelles	5 392	6 989	5 556	6 825
ACTIF IMMOBILISE	**5 392**	**6 989**	**5 556**	**6 825**

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		6 989	6 989
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		**6 989**	**6 989**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		5 556	5 556
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		**5 556**	**5 556**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 75 675 EURO et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	75 316	75 316	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	359	359	
Total	**75 675**	**75 675**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 225 075,00 EURO décomposé en 15 005 titres d'une valeur nominale de 15,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 005	15,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 005	15,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	6 134	2 260		8 394
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**6 134**	**2 260**		**8 394**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		2 260		

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 209 316 EURO et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 145 021	115 321	409 051	620 649
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 007	6 007		
Dettes fiscales et sociales	41 381	41 381		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 907	16 907		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 209 316**	**179 616**	**409 051**	**620 649**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	35 150			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	24 404			
(**) Dont envers les associés	62			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	5 577
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	15 091
Dettes provis. pr congés à payer	1 276
Charges sociales s/congés à payer	367
Etat autres ch. a payer	280
Total	**22 591**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	359		
Total	**359**		

TIMOUS

Société par Actions Simplifiée au capital de 225.075 euros
Siège social : Lieudit Pralong

42260 ST GERMAIN LAVAL

830 354 445 R.C.S. ROANNE
N° SIRET : 830 354 445 00017

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 qui s'élève à la somme de 188.691 euros de la manière suivante :

- Réserve légale	9.435 €
- Autres réserves	179.256 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Expertise Comptable - Audit - Conseil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

SAS TIMOUS

SARL RGC – 1 Allée Marcel Pagnol- 69140 Rillieux la Pape
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite auprès de l'Ordre des Experts-Comptables et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

TIMOUS

Société par Actions Simplifiée

Pralon

42260 SAINT GERMAIN LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société TIMOUS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans de l'annexe des comptes annuels : « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je me suis notamment assuré de la valorisation des titres de participation portés à l'actif de votre société pour un montant de 1 581 540 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Toutefois, je suis dans l'impossibilité matérielle de vérifier le nombre des éventuelles factures réglées en retard au cours de l'exercice.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. L'objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Rillieux La Pape, le 14 JUIN 2021

Le Commissaire aux Comptes
RGC
Marlène GRANGE

